

*Si la date et l'heure souhaitées sont disponibles, vos rangeurs seront réservés et ne seront pas confirmés.

| | | | | |
|-------------------------|--|-------------|--|-----------|
| Société de tir | | Responsable | | Mail |
| Nom du groupe | | Nom/Prénom | | |
| Compte/IBAN | | Adresse | | |
| Date de tir souhaitée* | | | | Téléphone |
| Heure de tir souhaitée* | | | | |

Société de tir Saint-Imier
Gaëtan Aellen
Rue du Soleil 9
2610 Saint-Imier

Règlement de tir

- Le tir a lieu par n'importe quel temps.
- Seuls les membres licenciés de la FST sont autorisés à participer au tir.
- Le nombre de sections est illimité.
- Les tireurs individuels sont admis.
- L'effectif d'un groupe est de 5 tireurs de la même société. Ils n'ont pas l'obligation de tirer en même temps.
- Le temps n'est pas contrôlé, mais doit être respecté.
- Chaque tireur ne peut tirer qu'une seule fois chaque passe.
- Un tireur empêché peut être remplacé par un tireur de la même société. Toute mutation doit être faite avant que le premier tireur du groupe n'ait accompli son tir.
- Le contrôle de l'arme est obligatoire avant et après le tir. Le tireur est personnellement responsable de son arme. Avant d'entrer dans le stand, l'arme doit être sortie de la housse, sans magasin, avec la culasse ouverte ou enlevée. Une fois le tir et le retrait des cartouches effectués, les mêmes mesures de sécurité sont à observer. Toutes les manipulations d'armes se font en position de tir.
- Tout coup parti avec l'arme en position de tir est considéré comme valable.
- Seule la munition fournie par l'organisation est autorisée. Les douilles restent propriété de la société organisatrice.
- Les finances d'inscription et de passes sont à payer sur place avant le tir.
- Les groupes peuvent réserver des heures de tir: il en sera tenu compte dans la mesure du possible, dans l'ordre des inscriptions. Il ne sera pas envoyé de confirmation.
- Pendant le tir, tous les tireurs et le personnel de la Société organisatrice sont assurés auprès de l'USS. Les tireurs renoncent d'avance à toute indemnité de la part de la société organisatrice et de ses organes.
- Toute réclamation est à adresser au comité de tir le jour même. Pour les cas imprévus, les règles et prescriptions de la FST font foi.
- Les infractions au présent règlement et aux ordres des commissaires de tir entraînent l'annulation immédiate du résultat.
- Chaque tireur prenant part au tir accepte les présentes dispositions.



Ce plan de tir a été approuvé par la Commission de tir AJBST, Gaëtan Aellen.

Saint-Imier, le 12 janvier 2023

Renseignements et inscriptions

Les renseignements et les inscriptions se font par poste, par mail ou en ligne sur le site internet:

www.tir-saint-imier.ch

ou auprès de Gaëtan Aellen
rue du Soleil 9, 2610 Saint-Imier
tir.saintimier@gmail.com, 079 394 60 05

Cantine

Grillades, frites, assiette « Franz »



ZEP
Chauffage & sanitaire

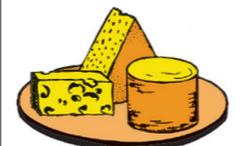
Giuseppe Guido
Passage de l'If 1 Tél: 079 693 63 42
2615 Sonvilier E-mail: zep@zeps.ch



domobios



ASTRIA
Informatique



Fromagerie Villeret SA
F. + S. von Büren
rue Principale 22
2613 Villeret
032 941 51 31

Valorisez vos cartes couronnes chez nous!

Nos spécialités: Tête de Moine AOP, Villeret spécial, Combe-Grède, Fondue maison, Yogourt maison, Crème fraîche, Sérac



swisscom

Aux mêmes dates:

3^e Tir du Chocolat à Courtelary
1^{er}, 2, 8 et 9 septembre 2023
www.armes-reunies-courtelary.ch



1^{er} Tir de la Combe Biosse et du 125^e au Pâquier / NE
8 et 9 septembre 2023




3^e Tir de la Combe-Grède Stand de tir de Saint-Imier

Vendredi 1^{er} septembre 2023
17 h à 20 h

Samedi 2 septembre 2023
8 h à 12 h et 13 h30 à 17 h

Vendredi 8 septembre 2023
17 h à 20 h

Samedi 9 septembre 2023
8 h à 12 h et 13 h30 à 16 h

6 cibles Polytronic TG 3002

Renseignements et inscriptions en ligne sur

www.tir-saint-imier.ch

ou auprès de

Gaëtan Aellen
rue du Soleil 9
2610 Saint-Imier
tir.saintimier@gmail.com
079 394 60 05



